

Élaborer des politiques publiques

DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000, l'Afrique de l'Ouest renoue avec les politiques agricoles. Après la vague des ajustements sectoriels agricoles, plusieurs pays remettent l'agriculture sur le devant de la scène : lois d'orientation, stratégies de développement rural, ou autres cadres stratégiques. Même mouvement au niveau régional où la promotion d'un espace agricole commun est considérée comme un pilier de l'intégration socio-économique, une voie pour renforcer le poids de la région dans la négociation internationale.

Les organisations paysannes jouent désormais un rôle majeur dans ces processus comme l'expliquent les deux représentants d'organisations paysannes (OP) du Mali et du Sénégal, Ibrahim Coulibaly et Nadjirou Sall. Ils montrent à travers deux processus différents comment la démocratisation de la discussion se traduit dans l'orientation et le contenu des politiques, dans des domaines aussi importants que la question foncière, le statut des paysans ou la reconnaissance de la souveraineté alimentaire.

Mais ces processus de concertation restent fragiles, et il est souvent difficile pour les OP de rester dans le jeu lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre des programmes de développement, des arbitrages et du suivi-évaluation des politiques. Difficile aussi de tenir tous les bouts, rappelle Ibrahim Assane Mayaki : fonder les politiques nationales sur les attentes des citoyens, tout en prenant en compte les mutations majeures qui se dessinent à l'horizon, assurer leur cohérence dans l'espace régional et conserver ces orientations dans les négociations agricoles et commerciales internationales.

L'Afrique de l'Ouest s'essaie actuellement à cet exercice. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) a arrêté une politique agricole régionale (l'Ecowap) qui prône une protection différenciée de ses filières. Mais elle doit dans le même temps mettre en place l'union douanière avec un tarif extérieur commun et négocier l'accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. Celui-ci doit redéfinir le régime des échanges commerciaux entre les deux régions. Le choix du niveau de protection extérieure met sous pression la politique agricole, rend visibles les contradictions d'intérêts entre les pays et aiguise le dialogue social entre les organisations régionales, les États, les acteurs privés et les organisations paysannes. La confrontation de positions et de points de vue entre la Cedeao, la direction générale du commerce au sein de la Commission européenne et les organisations de la société civile illustre les différentes visions des liens entre commerce et développement, qui se cristallisent aujourd'hui dans la négociation de l'APE.

Un débat à poursuivre tant le décryptage des enjeux et la confrontation des positions sont essentiels à la clarification du débat et à sa ré-appropriation par les acteurs locaux.



Sommaire

Formulation des politiques agricoles : quel rôle pour les OP ?	56
Refonder les politiques agricoles	58
L'APE est-il soluble dans le développement ?	60
Le développement passe par le commerce	63
APE et développement ?	65